

Taxe d'apprentissage 2011

Promesse de versement

Le versement de la taxe d'apprentissage est à effectuer au plus tard avant le 29 février 2012.

Coordonnées de l'entreprise

Entreprise* :

Siret* :

Adresse* :

.....

.....

Responsable Relations Écoles ou Ressources Humaines :

.....

Tél :

Courriel :

**Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à contacter :**

Sylvie Dumas

Responsable des relations entreprises

Télécom SudParis

9 rue Charles Fourier - 91011 EVRY Cedex - France

Tél : 01 60 76 40 10

sylvie.dumas@telecom-sudparis.eu

* Télécom SudParis s'engage à garder la confidentialité sur les informations qui peuvent être recueillies par l'usage de ce formulaire. Elle s'engage à répondre à toute demande pour vous communiquer, modifier ou supprimer toute information vous concernant.

Responsable de la taxe d'apprentissage

Responsable* :

Tél* :

Fax :

Courriel :

Montant envisagé* :

OCTA* :

**Télécom SudParis vous remercie
de votre soutien et de l'intérêt
que vous portez
à ses projets pédagogiques.**



**TELECOM
SudParis**

